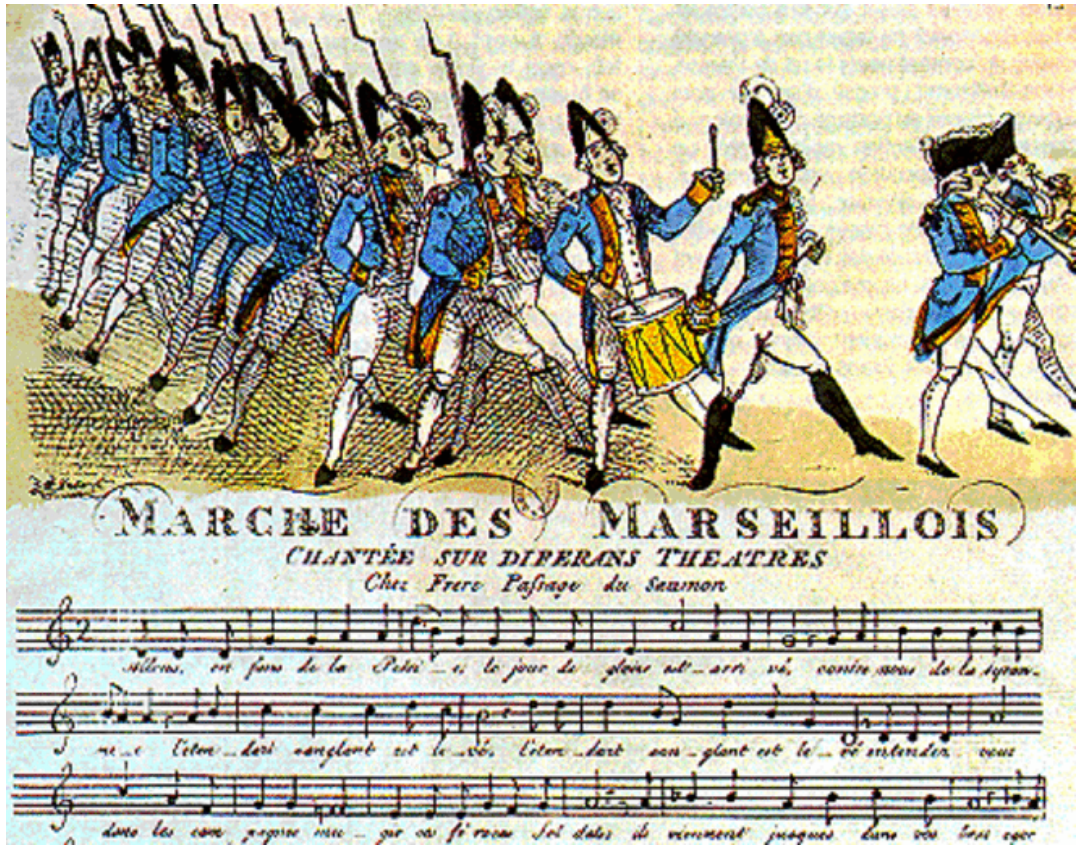La marseillaise en bref !



par le collectif Manifeste Rien





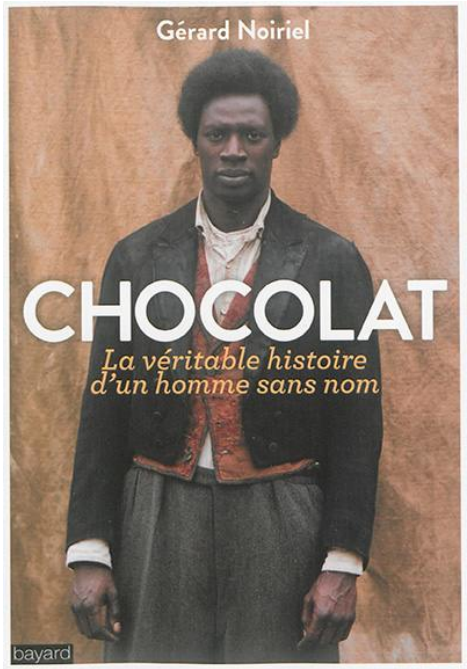
La Marseillaise

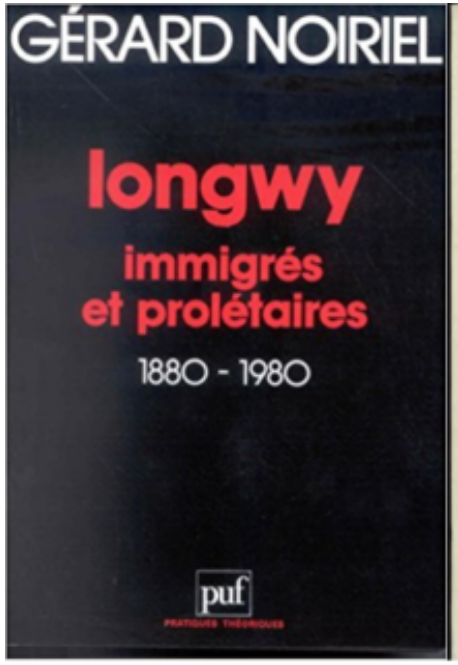


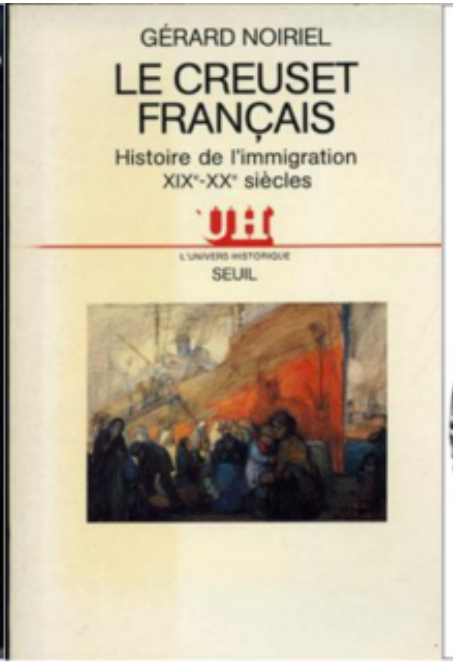



La grande H.
UNE HISTOIRE POPULAIRE DE LA FRANCE
GÉRARD NOIRIEL
LE MEDIA


GÉRARD NOIRIEL
À QUOI SERT «L'IDENTITÉ NATIONALE»
AGONE

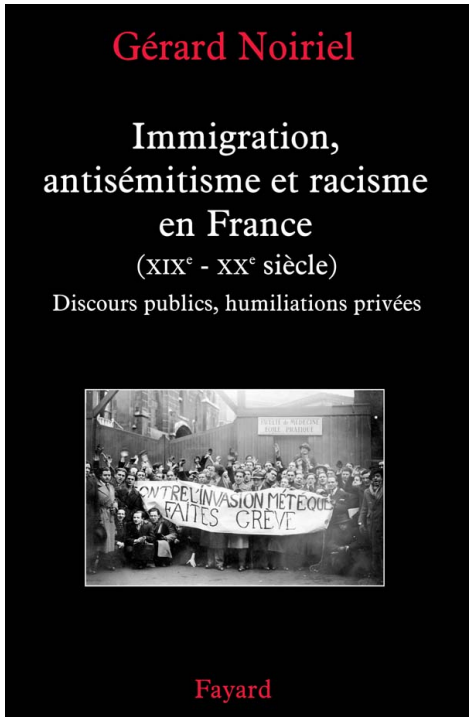

Gérard Noiriel
CHOCOLAT
La véritable histoire d'un homme sans nom
bayard

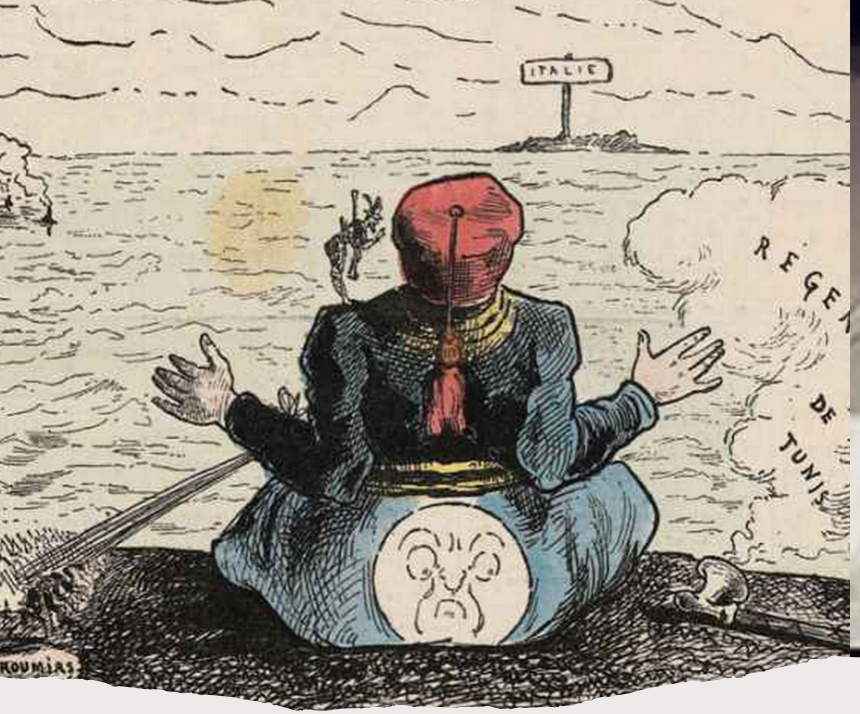

GÉRARD NOIRIEL
longwy
immigrés et prolétaires
1880 - 1980
puf


GÉRARD NOIRIEL
LE CREUSET FRANÇAIS
Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles
SEUIL


Gérard Noiriel
Les ouvriers dans la société française
XIXe-XXe siècle
Points
Inédit Histoire

SOCIO-HISTOIRES
Gérard Noiriel
État, nation et immigration
Vers une histoire du pouvoir
BELIN


Gérard Noiriel
Immigration, antisémitisme et racisme en France
(XIXe - XXe siècle)
Discours publics, humiliations privées
Fayard

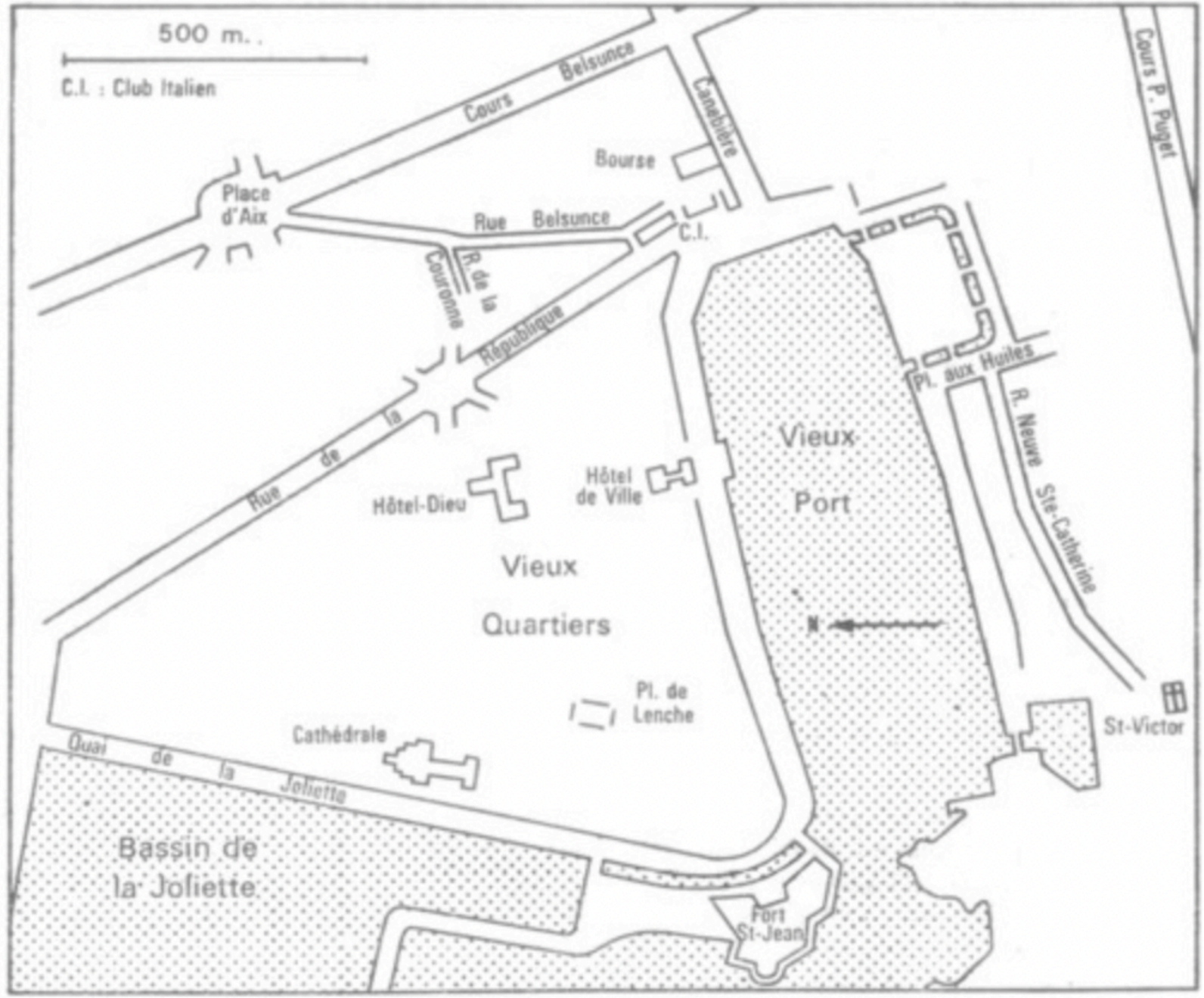






Les vêpres marseillaises 1881

- 240 000 Italiens vivent en France (à Marseille, **16%** de sa population est italienne). Ils ont la réputation d'accepter les plus vils tâches, de faire baisser les salaires.
- 12 mai 1881 **: la Tunisie, sous tutelle de l'Italie, passe sous tutelle française.**
- 17 juin 1881: **les troupes françaises** rentrent en France par Marseille, défilent rue de la République (rue impériale) et **se font huer** quand elles passent sous le balcon du club italien.



Les alentours du Vieux Port, théâtre des principaux incidents de juin 1881.



TROUBLES A MARSEILLE

A la dernière heure, les nouvelles les plus épouvantables nous sont transmises de Marseille.

Avant-hier, les Italiens sifflaient; aujourd'hui, ils jouent du couteau.

Le sang a coulé; un soldat a été tué; la dépêche, dans son laconisme, signale d'autres meurtres.

Quoiqu'il puisse advenir, nous ne pouvons plus assister indifférents à ces scènes de sauvagerie. La colonie italienne doit disparaître.

Nous avons des lois pour protéger notre sol contre les brutes des autres pays.

P. D.

PAR DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Marseille, 19 juin, 11 h. 1/2 soir.

Depuis huit heures des rixes sanglantes ont lieu entre Français et Italiens. On parle de trois morts, dont un soldat du 40e de ligne, et de nombreux blessés. La municipalité est en permanence à la Mairie.

L'autorité préfectorale fait fermer les cafés. De nombreuses patrouilles de soldats, de police et de gendarmerie parcourent la ville.

Treizième année. — Deuxième Série. — Numéro 646 PARIS : 15 centimes. — DÉPARTEMENTS ET GARES : 20 CENTIMES Lundi 20 Juin 1881

RÉDACTION & ADMINISTRATION 18, rue de la Grange-Batelière, 18 Paris

ABONNEMENTS (Les 1er et 16 de chaque mois) Paris : Trois mois ..... 12 fr. 50 Départements : Trois mois ..... 10 fr.

ANNONCES MM. Ch. Lagrange, Cerf et Cie, 6, place de la Bourse, 6 Et à l'Administration du Journal

LES MANUSCRITS NE SERONT PAS RENDUS

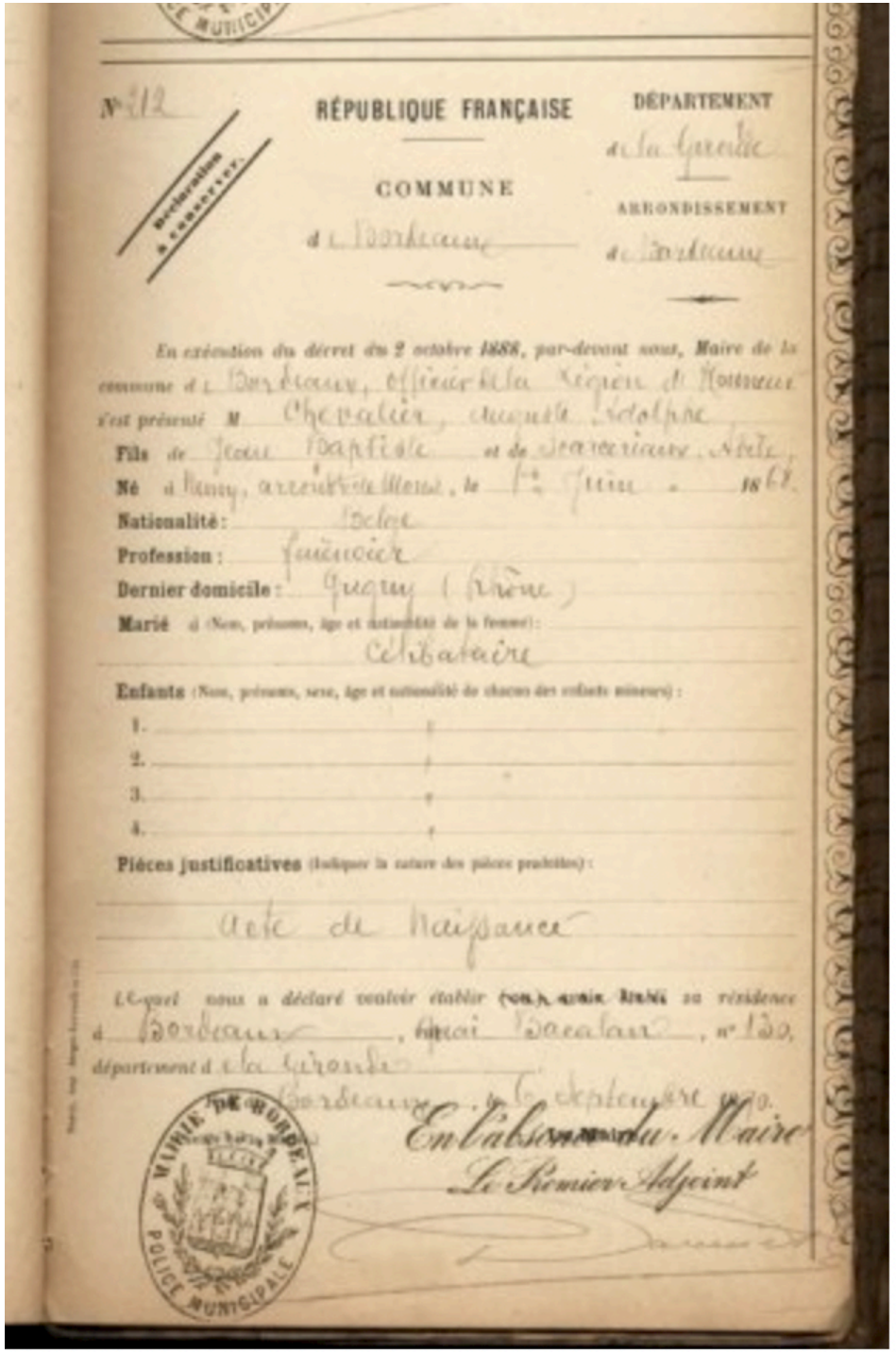
Le Gaulois



1888 : décret d'identification des étrangers

Les étrangers résidant en France doivent déclarer leur présence auprès des autorités municipales.

Cette mesure réservée aux seuls hommes, en tant que chefs de famille, prévoyait que chaque étranger doive remplir un formulaire, fournir son état civil, sa nationalité et présenter des pièces justificatives à l'appui de ses déclarations, dans les quinze jours suivant son arrivée.



N° 212

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de la Gironde

Déclaration à conserver.

COMMUNE de Bordeaux

ARRONDISSEMENT de Bordeaux

En exécution du décret du 2 octobre 1888, par-devant nous, Maire de la commune de Bordeaux, *officier de l'état civil, a comparu et nous est présenté* M. Chevalier, auguste Adolphe

Fils de Jean Baptiste et de Jeanne Marie

Né à Namy, arrondissement de Verdun, le 1er Juin 1867

Nationalité : Belge

Profession : Fabricier

Dernier domicile : Quincy (Meuse)

Marié (Nom, prénoms, âge et nationalité de la femme) :

Célibataire

Enfants (Nom, prénoms, sexe, âge et nationalité de chacun des enfants mineurs) :

1.
2.
3.
4.

Pièces justificatives (Indiquer la nature des pièces produites) :

Acte de Naissance

Lequel nous a déclaré vouloir établir ~~son domicile~~ *sa résidence à* Bordeaux, *Quai Vacatar*, n° 130, *département de la Gironde*

Bordeaux, le 5 Septembre 1890.

MAIRIE DE BORDEAUX POLICE MUNICIPALE

En l'absence du Maire
Le Premier Adjoint